



m

## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 22 septembre 2020

Présidence de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2020/15 de la Municipalité, du 30 avril 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un complément de CHF 1'780'000.- à l'enveloppe budgétaire ouverte pour financer les subventions à l'achat par les lausannois de vélos à assistance électriques jusqu'à 25 km/h de sorte à prolonger cette action jusqu'à fin 2023, à prélever sur le Fonds pour l'efficacité énergétique.
2. d'allouer à la Municipalité une enveloppe de CHF 178'000.- par l'intermédiaire du Fonds communal pour le développement durable, pour financer une subvention à l'achat de vélos sans assistance électrique en faveur des lausannois et lausannoises de 14 ans et plus, à la hauteur de 15% du prix d'achat avec un plafond maximum de CHF 300.- par personne. Le Fonds pourra être repourvu, si nécessaire, à la fin 2023.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-deux septembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :